



PROTÉGEZ VOTRE BÉBÉ CONTRE LA BRONCHIOLITE

Chaque année, en Suisse, la bronchiolite touche des dizaines de milliers de bébés et entraîne parfois leur hospitalisation (entre 2 000 et 3 000 par an). Elle est provoquée par le virus respiratoire syncytial (RSV) qui affecte leurs petites bronches fragiles et entraîne des difficultés à respirer.

Aujourd'hui, un traitement préventif est disponible. Il peut être donné, par voie intramusculaire, à tous les bébés dès leur naissance et jusqu'à 12 mois.

Pour protéger votre bébé, une dose suffit. Ce médicament contenant des anticorps – il ne s'agit pas d'un vaccin – peut être administré par votre pédiatre ou, dès la naissance, dans les maternités du canton.

Le Service du médecin cantonal, les HUG et la Société genevoise de pédiatrie vous recommandent cette mesure de prévention. Plus d'infos sur www.ge.ch/c/rsv



Toux, fièvre, nez bouché et difficultés à respirer sont les symptômes de la bronchiolite. Le risque de complications est élevé chez les nourrissons âgés de moins de trois mois.

Que faire si votre bébé a des symptômes ?

Consultez rapidement votre pédiatre. En cas de signe de gravité (changement de comportement, bébé moins réactif, qui mange moins, respire très vite ou très lentement ou de manière irrégulière), ou si ses lèvres ou extrémités deviennent bleues, amenez-le rapidement dans un service d'urgences pédiatriques.

Comment prévenir cette maladie ?

Aujourd'hui, en complément des mesures d'hygiène, un traitement préventif est disponible en Suisse. Il s'agit d'un anticorps qui diminue le risque d'infection à RSV et d'hospitalisation d'environ 80 % chez les très jeunes enfants. Une dose suffit.

Quelles sont les autres mesures de prévention ?

Pour éviter la transmission de ce virus respiratoire, il est conseillé de :

- ▶ limiter les visites à votre bébé, avant l'âge de trois mois, à votre cercle proche et non malade
- ▶ se laver les mains (ou utiliser une solution hydroalcoolique) avant et après avoir touché votre bébé
- ▶ porter vous-même un masque en cas de rhume, de toux ou de fièvre
- ▶ tenir votre bébé à l'écart de la fratrie si celle-ci présente des symptômes d'infection virale
- ▶ éviter de fréquenter les lieux publics clos.

Ce nouveau traitement pour votre bébé vous intéresse-t-il ?

Parlez-en à la sage-femme ou au gynécologue qui vous suit ou à votre pédiatre. Les frais liés à l'administration de ce traitement sont pris en charge par les caisses maladie à l'exception de la participation aux coûts liés aux médicaments (quote-part de 10 %).